

M. l'ORATEUR: Malgré toute la déférence que j'ai pour l'opinion du très honorable leader de l'opposition, je maintiens que la motion de l'honorable député de Labelle est réglementaire. L'honorable député a proposé le renvoi d'un débat provoqué par la motion de l'honorable ministre de la Justice (M. Lapointe). Voilà ma décision et la Chambre peut en appeler si elle le désire.

L'hon. J. W. EDWARDS: Dois-je comprendre, monsieur l'Orateur, que vous êtes d'avis que n'importe quel membre de la Chambre peut décider pour vous si une résolution est réglementaire ou non, vu que c'est le sens de la prétendue motion de mon collègue de Labelle. J'ai toujours compris que la pratique de cette Chambre veut que l'Orateur ait le droit de se prononcer et, afin de lui donner le temps de vérifier, il est libre de différer de rendre sa décision sur n'importe quelle question d'ordre. Cependant, c'est la première fois, que je sache, qu'une motion d'ajournement du débat se greffe sur une motion d'ordre.

M. l'ORATEUR: Je ferai observer ici qu'une motion d'ajournement ne saurait être débattue. Mais, à l'ouverture de la session comme maint honorable député n'est pas encore parfaitement rompu à l'observance du règlement, il faut bien accorder une certaine latitude. J'ai suggéré la meilleure solution, à mon sens. La motion proposée a donné lieu à une objection de la part du très honorable chef de l'opposition. D'autres honorables membres n'ont pas été aussi au point sur la question d'ordre que mon très honorable ami et l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett). L'honorable député de Labelle (M. Bourassa) suggère, d'autre part, que vu l'importance de la question, le débat devrait être ajourné à lundi. Je dois le confesser, si l'on avait insisté pour obtenir ma décision, j'aurais demandé, non pas pour des motifs personnels mais par déférence pour la Chambre, de remettre ma décision à lundi. Le très honorable chef de l'opposition a allégué qu'il ne saurait y avoir de renvoi d'un débat soulevé sur une question d'ordre; mais il me faut aussi rendre une décision sur la question d'ordre qui se greffe sur la motion principale.

Le très hon. M. MEIGHEN: Votre Honneur n'a pas bien saisi la portée de mes remarques. Je n'ai jamais donné à entendre qu'une motion ayant été proposée, bien qu'à contretemps cela oblige Votre Honneur à rendre une décision immédiatement. Nullement. Votre Honneur a le droit de différer de rendre décision jusqu'à lundi, mais seul

[Le très hon. M. Meighen.]

vous avez le droit d'ajourner la discussion sur une question d'ordre; nul honorable député ne saurait le faire. Du moment que Votre Honneur renvoie la suite du débat de de son propre mouvement, je n'ai plus de sujet de me plaindre.

L'hon. M. LAPOINTE (ministre de la Justice): Ai-je le droit de faire observer, monsieur l'Orateur, que mon honorable ami de Labelle a proposé l'ajournement du débat même sur la motion principale. Il en était à la discussion de la question d'ordre. Or, j'avais la parole pour débattre la motion principale et j'avais certaines observations à faire. Puisqu'on propose l'ajournement du débat, j'ai le droit de faire ces remarques. Je suis tout disposé à me conformer aux vues de mes collègues à cet égard.

M. l'ORATEUR: Afin que j'aie le temps de préparer ma décision sur la question d'ordre, je demande à l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) de retirer sa motion, car je désire attendre à lundi pour me prononcer. Plaît-il à la Chambre que l'honorable député ait la permission de retirer sa motion?

Le très hon. M. MEIGHEN: Il n'y a pas de motion.

(La motion est retirée.)

DEPOT DU DISCOURS DU TRONE

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à cette Chambre que les députés s'étant rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des délibérations du Sénat, il a plu à Son Excellence de donner devant les chambres réunies lecture d'un discours dont, pour éviter toute méprise, je me suis procuré le texte conçu ainsi qu'il suit:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous entreprenez les importants devoirs de la première session du quinzième parlement du Canada.

Depuis notre dernière réunion, l'Empire a été éprouvé par la mort de la reine Alexandra. La mémoire de la reine-mère sera toujours conservée avec affection par tout le Dominion. Une résolution sera proposée aussitôt que possible afin d'offrir à Sa Majesté le Roi et aux membres de la famille royale les condoléances du parlement et du peuple canadien.

Le Canada a été particulièrement honoré par le choix de l'un de ses ministres à la présidence de la Sixième Assemblée de la Société des Nations.

Je vous félicite de la prospérité croissante de cet heureux pays. Les produits de l'agriculture et des autres industries fondamentales se sont considérablement accrus. Notre commerce d'exportation se déploie de façon remarquable. Toutes nos industries manufacturières, d'un bout à l'autre du Dominion, se sont développées à un degré inconnu depuis plusieurs années. L'augmentation de plus en plus ferme des gains de nos chemins de fer est une preuve nouvelle du progrès de nos diverses industries.